

Index de l'égalité entre les femmes et les hommes au titre de 2024 Une note globale de 86/100 pour RDL

RDL atteint une note globale de 86/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes, mesure introduite par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 05 septembre 2018.

Cette loi, qui vise notamment à supprimer les écarts de salaire entre les femmes et les hommes en France, fixe le seuil cible de points minimum à 75 en-deçà duquel des actions correctives sont à mener dans les entreprises.

RDL atteint la note de 86 points (au-delà des 75 points) à l'aide des dispositifs de pilotage et de contrôle de l'égalité mis en œuvre par voie d'accord collectif du 08 juin 2023 avec des actions notamment pour :

- l'articulation entre vie privée et vie professionnelle ;
- la mixité dans l'embauche ;
- la promotion professionnelle et la rémunération effective ;
- la sensibilisation et la communication contre toute forme de discrimination et de harcèlement mais également contre les agissements sexistes et les stéréotypes.

La Direction des Ressources Humaines

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables	Rappel 2023
1- écart de remuneration (en %)	1	6,1	33	40	40	38
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1,9	35	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0	
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10	5
Total des indicateurs calculables			73		85	78
INDEX (sur 100 points)			86		100	92

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.